



clés de location rendues pendant préavis

Par **coproquest**, le **12/07/2021** à **09:09**

Bonjour,

Nous avons, mi-juin, trouvé un studio pour notre fille pour septembre mais fin juin, elle a obtenu l'internat de son lycée.

Ayant signé le bail depuis le 16 juin (loyer débuté à cette date), j'ai donc prévenu le bailleur le 28 juin en donnant le préavis d'1 mois (mail+lettre AR).

Prétendant ne pas avoir de double de clés pour faire visiter à nouveau, il m'a demandé de lui remettre mes clés (à 150km de chez moi, je l'ai fait). J'espère pouvoir obtenir une remise du préavis si il reloue.

En revanche, le loyer de juillet court toujours, le studio est à moi légalement mais je n'en ai plus les clés....

Est-ce une pratique courante? Est-ce légal? Je m'apprête à lui envoyer un mail pour formaliser le fait que je ne saurai être tenue responsable de dégâts survenant alors que je n'ai plus les clés....

Qu'en pensez-vous?

La pression sur les logements étudiants dans les grandes villes est telle que c'est du grand n'importe quoi!!!!

Merci de votre avis sur la question

cordialement

VS